C/2024/4143

27.6.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11584 — HARNG CENTRAL DEPARTMENT STORE / KADEWE GROUP)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/4143)

1. Le 19 juin 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

   Cette notification concerne les entreprises suivantes:

   — Harng Central Department Store Limited («Central Group», Thaïlande), et

   — KaDeWe Group GmbH («KaDeWe Group», Allemagne).

   Central Group acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de plusieurs parties de KaDeWe Group.

   La concentration est réalisée par achat d'actifs.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

   — Central Group est une société holding de conglomérat exerçant des activités dans les secteurs du marchandisage, de l'immobilier, de la vente au détail, de l'hôtellerie et de la restauration; et

   — KaDeWe Group exploite trois grands magasins en Allemagne.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

   Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

   Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

   M.11584 — HARNG CENTRAL DEPARTMENT STORE / KADEWE GROUP

   Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

   Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

   Adresse postale:

   Commission européenne
   Direction générale de la concurrence
   Greffe des concentrations
   1049 Bruxelles
   BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.